

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 8 juin 2020 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élane Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

**20-06-385**

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

**20-06-386**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour avec l'ajout du point :

5.13 Avis de motion de l'adoption, de la présentation et du dépôt du règlement numéro [335-1] relatif [à la circulation et au stationnement]

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

**20-06-387**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2020**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 28 mai 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 28 mai 2020.

ADOPTÉE.

20-06-388

**ENTÉRINER LA LETTRE D'APPUI RELATIVE AU PROJET DE RECHERCHE DANS LE CADRE DU PROGRAMME VISAGE MUNICIPAL**

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'entériner la signature à la lettre d'appui de la Ville au projet de recherche « Structure logistique collaborative pour une valorisation durable de la ressource forestière et la coordination efficiente des activités industrielles de la région de Mont-Laurier » déposé par monsieur Luc Lebel, ing.f. M.E.A, Ph.D., chercheur principal, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

La présente résolution rescinde la résolution 20-05-380.

ADOPTÉE.

20-06-389

**APPUI À MONSIEUR DENIS PRÉVOST - MODIFICATION DE LA DÉCISION DE LA C.P.T.A.Q.**

CONSIDÉRANT la demande de révision présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par monsieur Denis Prévost et madame Diane Cyr relativement à la décision numéro 7639D-106824;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 350-1 du règlement numéro 134 relatif au zonage, dans une zone agricole prioritaire, « un usage appartenant aux catégories d'usages « commerce extensif léger (c9a) », « commerce extensif lourd (c9b) » ou « commerce de gros (c10) » » est autorisé, sous certaines conditions, sur une propriété pour laquelle une décision de la C.P.T.A.Q. autorisant un usage non agricole autre que pour des fins résidentielles a été rendue avant le 10 septembre 1999 sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Des Ruisseaux;

CONSIDÉRANT que l'article 3.2.4.4.3 du règlement 95 et ses amendements de la MRC d'Antoine-Labelle mentionne que lorsqu'une décision de la C.P.T.A.Q. a été rendue avant l'entrée en vigueur d'un règlement de concordance au schéma d'aménagement révisé et que cette décision a toujours effet, les municipalités peuvent autoriser l'exécution de la décision rendue;

CONSIDÉRANT que la décision numéro 7639D-106824 de la C.P.T.A.Q. autorise l'utilisation à des fins résidentielles d'une portion de la propriété visée;

CONSIDÉRANT que le projet de Monsieur Denis Prévost est à l'effet de bâtir un immeuble commercial sur ladite portion;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas conforme au règlement de zonage de la Ville parce que la C.P.T.A.Q. autorise l'usage résidentiel sur cette partie de lot;

CONSIDÉRANT que le projet n'est pas conforme au Schéma d'aménagement révisé de la MRC parce que celui-ci autorise d'exécuter la décision de la C.P.T.A.Q. laquelle autorise uniquement l'usage résidentiel;

CONSIDÉRANT que si la Ville entame des procédures de modification de son règlement de zonage, le projet du demandeur ne sera toujours pas conforme puisqu'il sera toujours en contradiction avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

CONSIDÉRANT que si la C.P.T.A.Q. modifie sa décision et permet un usage commercial sur la partie du lot visée, le projet du demandeur sera alors conforme au règlement de zonage et au schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT que l'autre portion de ladite propriété, laquelle est adjacente à celle visée par la présente demande, fait l'objet d'une décision de la C.P.T.A.Q., numéro 7639D-137043, et autorise l'utilisation à des fins commerciales;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'appuyer les démarches de monsieur Denis Prévost et de madame Diane Cyr dans leur demande de modification de la décision numéro 7639D-106824 afin de modifier l'usage résidentiel pour un usage commercial afin que le projet de monsieur Prévost devienne conforme au règlement de zonage de la Ville et au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE.

20-06-390

**APPUI À LA DEMANDE DE MONSIEUR DANY LUSSIER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - INSTALLATION D'UN PANNEAU RADAR SUR LA ROUTE 309**

CONSIDÉRANT la demande transmise au Ministère des transports du Québec par monsieur Dany Lussier (requête no 325922) à l'effet d'installer un panneau radar sur la Route 309 à la sortie de la Ville, près du développement Lépine;

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports du Québec demande l'accord des municipalités pour ce type de demande;

CONSIDÉRANT l'analyse de ce secteur et la recommandation faite au conseil municipal par le comité de circulation de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'appuyer la demande de monsieur Dany Lussier au Ministère des transports du Québec à l'effet d'installer un panneau radar sur la Route 309 à la sortie de la Ville, près du développement Lépine.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Marie-France Roy-Panneton, responsable des communications pour le Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE.

20-06-391

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES COUTS DE MISE EN OEUVRE DES CAMPS DE JOUR POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2020 EN PÉRIODE DE PANDÉMIE**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé la possible réouverture des camps de jour dans les municipalités et Villes des régions du Québec;

CONSIDÉRANT qu'avec la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, des mesures exceptionnelles de prévention devront être mises en place;

CONSIDÉRANT qu'en raison des nouveaux ratios pour les groupes et des nouvelles mesures sanitaires qui seront imposées aux camps de jour en raison de la COVID-19, il est nécessaire de prévoir un soutien financier urgent aux municipalités et villes qui offriront ces services essentiels aux jeunes et leurs familles pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT que sans une telle aide financière, il est possible que les municipalités et villes ne puissent offrir des services accessibles et sécuritaires aux jeunes;

CONSIDÉRANT que l'accès à des camps de jour à des prix raisonnables est essentiel pour les familles du Québec, surtout en cette période de crise où plusieurs ménages sont confrontés à d'importantes pertes de revenu;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de demander aux gouvernements provincial et fédéral qu'une aide financière soit mise sur pied afin d'être offerte aux municipalités et Villes qui offrent les services de camps de jour.

Que cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, aux municipalités du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à la députée provinciale de Labelle, à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, ainsi qu'à toutes les MRC du Québec pour appui.

ADOPTÉE.

20-06-392

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS POUR LES FRAIS ENGENDRÉS DANS LE CADRE DU COVID-19 DANS LES MRC, MUNICIPALITÉS ET VILLES**

CONSIDÉRANT qu'avec la crise de la COVID-19, les municipalités et villes se sont mises au service de leurs citoyens pour assurer leur sécurité et leur bien-être;

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes ont dû mettre en places des mesures de protection et de sensibilisation importantes dans leur milieu;

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes ont composé avec des défis nouveaux tout en adoptant des stratégies diverses pour soutenir les contribuables et les entreprises, telle la suspension des intérêts sur les montants de taxes dus ou le report du paiement des taxes;

CONSIDÉRANT que ces décisions ont causé, à des degrés variables, des pertes financières importantes qui pourraient se prolonger;

CONSIDÉRANT que les municipalités et villes ont aussi assisté à une baisse importante de leurs revenus liés à des services tarifés;

CONSIDÉRANT que, parmi les impacts précis observés sur le terrain ou à prévoir, on dénote entre autres; la baisse importante des revenus liés aux services tarifés, la baisse de revenus fiscaux découlant du fléchissement de l'activité économique; la baisse du nombre des transactions immobilières et donc des droits de mutation; la baisse du nombre de constats d'infraction distribués par la Sûreté du Québec et donc des sommes versées aux municipalités; la baisse générale des demandes de permis; le soutien accru aux organismes communautaires; les coûts engendrés par l'adaptation des activités municipales aux normes sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT que les conséquences de la pandémie excèdent clairement les paramètres habituels des responsabilités municipales, et ce, peu importe la taille des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de prévoir une aide financière quant aux impacts et coûts liés à la COVID-19 encourus par les municipalités locales et régionales.

ADOPTÉE.

20-06-393

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À CENTRAIDE HAUTES-LAURENTIDES POUR LE FONDS D'URGENCE POUR L'APPUI COMMUNAUTAIRE DÙ À LA PANDÉMIE CAUSÉE PAR LA COVID-19**

CONSIDÉRANT la pandémie causée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT que Centraide Hautes-Laurentides a reçu beaucoup de demandes des organismes de la région depuis le 13 mars 2020 à dû à l'application des mesures demandées par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que le fonds d'urgence de Centraide n'est pas suffisant pour pallier à toutes les demandes des organismes;

CONSIDÉRANT que la Ville est sensible aux besoins des organismes de la région;

monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de contribuer à Centraide Hautes-Laurentides dans le fonds d'urgence pour l'appui communautaire dû à la pandémie causée par la COVID-19 en donnant du matériel informatique d'une valeur de 3 600 \$ et 5 000 \$ en argent représentant une valeur totale de 8 600 \$.

D'autoriser la trésorière à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de Centraide Hautes-Laurentides, C.P. 154, Mont-Laurier, Québec, J9L 3G9.

ADOPTÉE.

20-06-394

**NOMINATION DE YVES DESJARDINS AU POSTE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2020**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de désigner le conseiller monsieur Yves Desjardins au poste de maire suppléant, pour les mois de juillet, aout, septembre et octobre 2020.

Le maire suppléant possède et exerce le pouvoir du maire lorsque celui-ci est absent de la Ville ou est empêché de remplir les devoirs de la charge.

La présente résolution sera adressée aux institutions financières pour leur information et dossier.

ADOPTÉE.

20-06-395

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-34 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 95-34 visant à ajouter l'article 3.1 aux dispositions générales de l'annexe « I » du règlement numéro 95 relativement à la tarification des activités culturelles et sportives de la Ville, afin de permettre au directeur général de reporter les dates limites d'inscription en cas de force majeure et de modifier la tarification au prorata, le cas échéant, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

**DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 350**

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu entre le 20 mai et le 4 juin 2020 en regard du règlement numéro 350 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 225 000 \$ pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec benne*, et le dépose au conseil.

**DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 351-1**

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu entre le 20 mai et le 4 juin 2020 en regard du règlement numéro 351-1 intitulé *Règlement pour modifier les articles 4 et 6 et abroger l'annexe « II » du règlement 351 décrétant un emprunt de 7 500 000 \$ et une dépense de 8 000 000 \$ afin d'effectuer des travaux dans le cadre de la revitalisation du centre-ville*, et le dépose au conseil.

**DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 353**

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu entre le 20 mai et le 4 juin 2020 en regard du règlement numéro 353 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 132 000 \$ pour l'aménagement extérieur du centre sportif Jacques-Lesage*, et le dépose au conseil.

**DÉPÔT AU CONSEIL DU CERTIFICAT DE LA RESPONSABLE DU REGISTRE TENU EN REGARD DU RÈGLEMENT NUMÉRO 358**

La greffière fait la lecture du certificat de la responsable du registre tenu entre le 20 mai et le 4 juin 2020 en regard du règlement numéro 358 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 100 000 \$ pour l'exécution de travaux à l'aéroport de Mont-Laurier*, et le dépose au conseil.

20-06-396

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 335-1 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

Monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 335-1 visant à :

- Modifier l'article 1 afin d'ajouter une définition;
- Modifier l'article 9 afin d'ajouter une restriction de circulation pour les véhicules lourds dans un quartier majoritairement constitué de résidences;
- modifier le tableau des infractions et amendes de l'article 40 afin d'ajouter une peine minimale lors du non-respect d'une restriction de circulation.

Le président de la séance présente le projet de règlement et le dépose.

20-06-397

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE - ACQUISITION DE RADIOS - ENTENTE SERVICE DES INCENDIES ET MRC**

CONSIDÉRANT l'acquisition de radios dans le cadre de l'entente intermunicipale relative au système de radio communication régional;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser la trésorière à transférer la somme de 10 000 \$ du poste « Promotion et développement économique - frais professionnels » - budget d'agglomération au poste « Sécurité des incendies – équipement » afin de financer une partie des équipements qui ont dû être acquis dans le cadre de l'entente intermunicipale relative au système de radio communication régional pour le Service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE.

20-06-398

**PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DE MUNI-SPEC MONT-LAURIER**

CONSIDÉRANT que Muni-Spec Mont-Laurier est un organisme faisant partie du périmètre comptable de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de prendre acte du dépôt des états financiers de Muni-Spec Mont-Laurier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE.

20-06-399

**PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE**

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est contrôlée en partie par la Ville dans le cadre d'un partenariat;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de prendre acte du dépôt du rapport financier de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

ADOPTÉE.

20-06-400

**REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES - RÉFECTION DE DIVERSES ROUTES LOCALES - DOSSIERS RIRL-2018-848**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) du volet redressement infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT la lettre du ministre François Bonnardel du 29 mai 2019 accordant une subvention de 813 933 \$ pour le projet;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés et les frais afférents sont admissibles au programme;

CONSIDÉRANT que la réfection de diverses routes locales pour laquelle une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au programme;



EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver les dépenses admissibles relatives aux travaux d'amélioration réalisés, au montant de 1 016 678 \$, et frais inhérents mentionnés sur le rapport préparé par le Service des finances conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE.

20-06-401

**REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL - RÉFECTION DE DIVERSES ROUTES - DOSSIER AIRRL-2018-478**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Programme d'aide à la voirie (PAV) du volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT la lettre du ministre François Bonnardel en date du 9 mai 2019 accordant une subvention maximale de 409 029 \$ pour le projet;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés et les frais afférents sont admissibles au programme;

CONSIDÉRANT que la réfection des chemins de l'Église sud, de Val-Limoges, du Lac-Nadeau et de la montée Lanthier pour laquelle une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au programme;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver les dépenses admissibles relatives aux travaux d'amélioration réalisés au montant de 772 875 \$ et les frais inhérents mentionnés sur le rapport préparé par le Service des finances conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE.

20-06-402

**EMPRUNT TEMPORAIRE AUX FINS D'ADMINISTRATION COURANTE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire aux fins d'administration courante en attendant la perception des paiements dus des taxes, licences, permis, compensations et autres cotisations;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de décréter un emprunt temporaire maximum de 2 000 000 \$ aux fins d'administration courante.

De contracter l'emprunt temporaire selon les besoins de la Ville pour une période de 6 mois, à partir du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 31 décembre 2020.

De demander à la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides d'accorder à la Ville un prêt temporaire au taux préférentiel.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE.

20-06-403

**APPROBATION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2020**

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver les dépenses d'investissement et de fonctionnement et d'entériner l'émission des chèques et des paiements par voie électronique pour le mois de mai 2020, le tout, selon la liste des paiements effectués se détaillant comme suit :

Activités d'investissement :

- chèques émis	506 683,72 \$
- paiements électroniques	
- transfert international	

Activités de fonctionnement :

- chèques émis	282 226,60 \$
- paiements électroniques	321 395,58 \$
- transfert international	

La liste est classée au dossier 207-000-079.

ADOPTÉE.

20-06-404

**CRÉATION DU PROJET R20-448 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE MULTISEGMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE - TRAITEMENT DES EAUX**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'un véhicule utilitaire multisegment pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie - traitement des eaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de décréter un emprunt temporaire au montant de 32 578,67 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition d'un véhicule utilitaire multisegment pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie - traitement des eaux, au montant de 35 677,90 \$, la différence de 3 099,23 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2021 à 2025 inclusivement, par versements de 6 515,75 \$ la 1<sup>ère</sup> année et de 6 515,73 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 32 578,67 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R20-448.

ADOPTÉE.

20-06-405

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MADAME MARIE-CHRISTINE CHARTRAND, EMPLOYÉE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'accepter la démission de madame Marie-Christine Chartrand à titre d'urbaniste au Service de l'aménagement du territoire effective le 18 juin 2020.

Le conseil municipal remercie madame Chartrand pour les 2 années de bons et loyaux services qu'elle a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

ADOPTÉE.

20-06-406

**DEMANDE DE TOLÉRANCE POUR 2 ABRIS TEMPORAIRES PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR VINCENT SAUMURE POUR ALIMENTATION VINCENT SAUMURE INC. (METRO) AU 939, BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE (PLAZA PAQUETTE)**

CONSIDÉRANT que Recyc-Québec a publié des consignes visant à établir des modalités temporaires de collecte des contenants consignés qui sont en vigueur depuis le 18 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est recommandé que les commerçants qui reprennent les contenants consignés apportés par la population aménagent des espaces extérieurs à cette fin situés dans leur stationnement;

CONSIDÉRANT que ces installations découlent des mesures exceptionnelles qui doivent être prises dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que la Ville pourra mettre fin à cette tolérance si elle considère que les installations nuisent à la sécurité ou qu'elles sont utilisées à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que cette résolution est conditionnelle à ce que le demandeur obtienne toutes les autorisations nécessaires de la part du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, de tolérer que 2 abris temporaires soient installés dans le stationnement de la Plaza Paquette, face au Metro, jusqu'à ce que le gouvernement du Québec mette fin aux consignes visant la collecte des contenants consignés mises en place dans le cadre de la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉE.

20-06-407

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 134-58 RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement provincial demande de suspendre tout processus décisionnel impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens ainsi que tout processus référendaire;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-033, adopté le 7 mai 2020, permet aux Conseils municipaux de décider de déroger à la suspension du processus référendaire;

CONSIDÉRANT que les articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* oblige les municipalités qui adoptent un règlement relatif au zonage de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal décide d'entreprendre le processus d'adoption du règlement de zonage numéro 134-58 en y apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier donne avis de motion de l'adoption, du règlement numéro 134-58 visant à :

- modifier la grille des usages et normes en regard de la zone CV-437 afin d'y permettre les usages spécifiquement permis suivants : « café et café-terrasse » et « salle d'amusement »;
- modifier l'article 72 afin d'autoriser un deuxième usage additionnel dans le cas d'un logement supplémentaire et que l'ajout de ce logement puisse entraîner des modifications à l'apparence extérieure du bâtiment;
- modifier les grilles des usages et normes en regard des zones CV-434, CV-435, CV-437 et CV-440 afin de réduire le nombre minimum de logements par bâtiment à 1 lorsqu'il y a une mixité d'usages.

Le président de la séance présente le projet de règlement et le dépose.

20-06-408

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 134-58 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 134-58 intitulé *Règlement amendant le règlement numéro 134 relatif au zonage de la Ville afin de modifier les grilles des usages et normes en regard des zones CV-434, CV-435, CV-437 et CV-440 et l'article 72 relativement à l'usage additionnel « logement supplémentaire »*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 134-58, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

De fixer la période de consultation écrite du 17 juin au 2 juillet 2020. Toute personne intéressée à manifester son objection à l'adoption de ce règlement pourra le faire durant cette période.

ADOPTÉE.

20-06-409

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-11 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement provincial demande de suspendre tout processus décisionnel impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens ainsi que tout processus référendaire;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-033, adopté le 7 mai 2020, permet aux Conseils municipaux de décider de déroger à la suspension du processus référendaire;

CONSIDÉRANT que les articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* oblige les municipalités qui adoptent un règlement relatif aux usages conditionnels de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal décide d'entreprendre le processus d'adoption du règlement de zonage numéro 113-11 en y apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon donne avis de motion de l'adoption, du règlement numéro 113-11 visant à modifier l'article 24 du règlement 113 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les conditions et les critères d'admissibilité et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-06-410

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 113-11  
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 113-11 intitulé *Règlement modifiant le règlement 113 relatif aux usages conditionnels dans la zone H-429*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le premier projet de règlement portant le numéro 113-11, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

De fixer la période de consultation écrite du 17 juin au 2 juillet 2020. Toute personne intéressée à manifester son objection à l'adoption de ce règlement pourra le faire durant cette période.

ADOPTÉE.

20-06-411

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN  
RÉGIONAL AUX ENJEUX DE L'EAU**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'autoriser madame Julie Richer, Directrice du Service de l'aménagement du territoire, à signer et adresser, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la caractérisation et la recherche de solutions aux problématiques du ruisseau Lanthier dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau pour l'année 2020.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir, le cas échéant, avec ledit ministère.

ADOPTÉE.

20-06-412

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-09 POUR L'ACHAT  
D'UN VÉHICULE UTILITAIRE MULTISEGMENT**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'achat d'un véhicule utilitaire multisegment, pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie - traitement des eaux conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 27 mai 2020 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-09;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Gérard Hubert Automobiles Ltée	31 031 \$
Performances Laurentides inc.	35 000 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adjuger à Gérard Hubert Automobiles Ltée la soumission VML-G-20-09 pour l'achat d'un véhicule utilitaire multisegment, pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie - traitement des eaux, au prix de 31 031 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au projet R20-448.

ADOPTÉE.

20-06-413

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-10 POUR L'ACHAT DE BÉTON PRÉPARÉ EN USINE**

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'achat de béton préparé en usine, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 21 mai 2020 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-10;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Béton Brunet Ltée	68 700 \$
Béton Brisebois	69 975 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'adjuger à Béton Brunet Ltée la soumission VML-G-20-10 pour l'achat de béton préparé en usine, au prix de 68 700 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est applicable aux règlements numéros 324 et 345 ainsi qu'au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE.

20-06-414

**LIBÉRATION DE LA RETENUE FINALE DU BORDEREAU 3 POUR LES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL EN MILIEU SEMI-URBAIN ET RURAL, VML-G-17-26**

CONSIDÉRANT que la période de garantie contractuelle est terminée pour les travaux de génie civil en milieux semi-urbain et rural effectués en 2018 par l'entrepreneur Lacelle & Frères, que les travaux correctifs ont été effectués sur la montée des Prés et que le Service des travaux publics et de l'ingénierie est d'avis que la retenue finale de 5 % du bordereau 3 peut être libérée pour un montant total de 4 029,53 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser la libération finale de 5 % du bordereau 3 pour un montant total de 4 029,53 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Lacelle & Frères.

ADOPTÉE.

20-06-415

**LIBÉRATION DES RETENUES FINALES POUR LES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL EN MILIEU SEMI-URBAIN ET RURAL, VML-G-19-02**

CONSIDÉRANT que la période de garantie contractuelle est terminée pour les travaux de génie civil en milieux semi-urbain et rural effectués en 2019 par l'entrepreneur Excavation Boldex inc. et que le Service des travaux publics et de l'ingénierie est d'avis que la retenue finale de 5 % de l'ensemble des bordereaux peut être libérée pour un montant total de 41 038,86 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'autoriser la libération finale de 5 % de l'ensemble des bordereaux pour un montant total de 41 038,86 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Excavation Boldex inc.

ADOPTÉE.

20-06-416

**LIBÉRATION DES RETENUES FINALES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE EN MILIEU SEMI-URBAIN ET RURAL, VML-G-19-03**

CONSIDÉRANT que la période de garantie contractuelle est terminée pour les travaux de pavage en milieux semi-urbain et rural effectués en 2019 par l'entrepreneur Pavage Wemindji inc. et que le Service des travaux publics et de l'ingénierie est d'avis que la retenue finale de 5 % de l'ensemble des bordereaux peut être libérée pour un montant total de 42 845,63 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'autoriser la libération finale de 5 % de l'ensemble des bordereaux pour un montant total de 42 845,63 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Pavage Wemindji inc.

ADOPTÉE.



## **DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 MAI 2020**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de ce dépôt.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-06-417

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire